



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 2102 du 2 mai 2013, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) d'ici au 3 juin 2013 pour une période initiale de 12 mois, et m'a prié de le tenir informé de l'exécution du mandat de la MANUSOM tous les 90 jours, en lui indiquant les mesures prises dans le sens de l'intégration structurelle de la Mission d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et de lui présenter une étude des incidences politiques et sécuritaires d'un déploiement plus large de la Mission dans le territoire somalien. Le présent rapport fournit les informations demandées et fait le point sur les principaux faits nouveaux intervenus en Somalie pendant la période du 15 mai au 15 août 2013.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. La définition du modèle exact de fédéralisme en Somalie, notamment la nature et le rôle du Gouvernement aux niveaux fédéral et régional, constitue le principal objectif politique de la période allant jusqu'à 2016, et une exigence essentielle pour instaurer une paix durable dans ce pays. Durant la période à l'examen, le Gouvernement fédéral somalien et le Parlement fédéral ont poursuivi le dialogue avec les administrations régionales et créé certaines des commissions requises par la Constitution fédérale provisoire. Toutefois, la persistance de différends entre les autorités centrales et régionales au « Jubaland », au « Puntland » et au « Somaliland » souligne l'ampleur de la tâche à accomplir.

3. Le 16 juin, la Commission du Parlement fédéral chargée du contrôle de la constitutionnalité a officiellement lancé le processus de révision de la Constitution. Elle a déclaré qu'elle attachait une grande importance à l'ouverture d'un vaste dialogue avec la participation de la société civile et de la population somalienne dans l'ensemble du pays. Une loi portant création d'une commission d'examen et d'application a été adoptée le 3 juillet. La sélection des membres de cet organe est en cours.

4. Le 8 juillet, le Parlement fédéral a adopté un projet de loi sur la mise en place d'administrations provisoires aux niveaux des régions et des districts. Le Président



ne lui a toutefois pas encore donné force de loi. Les projets de loi initiaux sur les partis politiques et la création d'un bureau du Médiateur n'ont pas été adoptés et seront réexaminés à la prochaine session.

5. Des projets de loi portant création d'une commission des droits de l'homme et d'une commission des services judiciaires ont également été élaborés mais leur examen a été reporté à la prochaine session parlementaire. Un comité technique, composé de représentants du Gouvernement, du Parlement fédéral et de l'Union nationale des journalistes somaliens, a été créé afin d'examiner un projet de loi sur les médias approuvé par le Conseil des ministres le 11 juillet, après que des organisations de défense de la liberté de la presse, et des médias et des journalistes somaliens eurent exprimé leurs préoccupations au sujet de ses dispositions relatives aux délits commis par les médias, aux mécanismes réglementaires et à l'obligation pour les journalistes de révéler leurs sources.

6. La mise en place de structures fédérales s'est poursuivie. Du 17 au 19 juin, les présidents des régions administratives du Galmudug, de l'Hiraan et de l'Himan et du Heeb, de même que des représentants du groupe Ahl al-Sunna Wal-Jama'a, de la société civile et du secteur privé, se sont rendus à Mogadiscio pour des consultations avec les autorités fédérales sur la gouvernance dans les régions du centre de la Somalie. Les dirigeants ont décidé d'améliorer la coopération avec le Gouvernement fédéral et se sont engagés à poursuivre une réconciliation véritable et durable et à renforcer les structures en matière de sécurité. Un comité technique a été créé, qui sera chargé d'examiner les moyens de regrouper les différentes entités des parties en un État fédéral unique qui répondrait aux exigences constitutionnelles.

7. Sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Gouvernement fédéral et les dirigeants du « Jubaland » ont poursuivi leur dialogue dans le but d'étudier les moyens de mettre en place une administration dans cette région. Toutefois, les négociations se sont essouffées après les affrontements qui se sont produits les 7 et 8 juin et du 28 au 30 juin entre les partisans du Sheikh Ahmed Mohamed Islam, connu sous le nom d'Ahmed Madobe, le Président autoproclamé de l'État contesté du « Jubaland » et ceux de deux autres réclamants, Iftin Hassan et Barre Hirale. Madobe a condamné l'intervention des supplétifs du Gouvernement fédéral et menacé de suspendre le dialogue le 3 juillet. Les pourparlers informels ont repris par la suite mais n'avaient pas encore abouti à un accord à la date du présent rapport. Le Gouvernement fédéral a annoncé que la conférence de réconciliation nationale prévue pour juillet, qui devait porter sur le processus du « Jubaland », serait reportée à septembre.

8. Outre le rôle de facilitation joué par l'IGAD dans les pourparlers sur le « Jubaland », les partenaires régionaux ont contribué à réduire les tensions à Kismayo. Le 4 août, les dirigeants des pays fournissant des contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), réunis à Kampala (Ouganda) avec le Président Hassan Sheikh Mohamud, ont reconnu l'autorité du Gouvernement fédéral somalien sur le port et l'aéroport de Kismayo, et exprimé l'intention d'établir une présence multinationale de la Mission dans cette ville, comme le demandait le Gouvernement fédéral. L'application de ces mesures est à l'examen.

9. Au Puntland, les élections locales prévues pour le 15 juillet ont été annulées la veille du scrutin en raison de la montée des violences liées à cette consultation. La décision a été bien accueillie par les communautés locales, les partis d'opposition et

la communauté internationale. Mon Représentant spécial, Nicholas Kay, qui s'était rendu au Puntland avant la date des élections, a offert ses bons offices afin d'enjoindre à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence.

10. Le 1<sup>er</sup> août, le Président du « Puntland », Abdirahman Mohamed « Farole », a annoncé qu'il décidait de suspendre la coopération avec le Gouvernement fédéral en raison de ce qu'il caractérisait comme le non-respect de la Constitution provisoire par le Gouvernement fédéral et l'iniquité de la répartition de l'aide internationale. Mon Représentant spécial a encouragé les parties à régler leurs problèmes par la voie du dialogue. Il a eu un entretien avec le Président Hassan Sheikh Mohamud le 6 août lors duquel il a engagé le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre des mesures de confiance en coopération avec les autorités du « Puntland ».

11. Les autorités du Gouvernement fédéral et celles du « Somaliland » ont poursuivi leurs pourparlers. L'interdiction imposée sur les vols des Nations Unies depuis le 15 mai a été levée à la suite des pourparlers tenus à Istanbul (Turquie), du 7 au 9 juillet entre le Gouvernement fédéral et les autorités du « Somaliland », durant lesquels les deux parties ont décidé, entre autres, de mettre en place une autorité conjointe chargée du transport aérien à Hargeysa. Toutefois, lors d'une visite dans cette ville effectuée les 13 et 14 juin, les autorités du « Somaliland » ont informé mon Représentant spécial que la MANUSOM ne devrait pas opérer au Somaliland, étant donné que le territoire ne fait pas partie de la République fédérale de Somalie et que le mandat de la Mission limitait ses activités à ce pays.

## **B. Situation en matière de sécurité**

12. La sécurité est restée extrêmement précaire. Durant la période à l'examen, l'ONU a été victime d'une attaque directe par les Chabab à Mogadiscio et les attaques asymétriques se sont multipliées pendant le mois du ramadan (du 9 juillet au 7 août), à la suite de rapports faisant état d'une crise au sein de la direction du Mouvement des Chabab. Pendant ce temps, les forces internationales ont procédé à certaines reconfigurations : les forces éthiopiennes se sont retirées de Baidoa le 15 juillet, transférant la responsabilité de la sécurité à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes. La Mission a également déployé des forces supplémentaires à Kismayo, tout en continuant de souligner qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires pour soutenir de nouvelles avancées militaires.

13. Le 19 juin, les miliciens des Chabab ont lancé une violente attaque contre le complexe commun des Nations Unies, utilisant des explosifs et des armes légères. Un membre du personnel international du Programme des Nations Unies pour le développement, 3 prestataires internationaux, 4 gardes somaliens et au moins 6 passants ont été tués. C'était la première frappe directe contre l'ONU en Somalie depuis l'attentat contre le complexe commun des Nations Unies à Hargeysa en 2008. Le personnel des Nations Unies touché a été réinstallé à l'aéroport international de Mogadiscio, afin d'assurer la poursuite des activités de programme essentielles.

14. Les attaques violentes se sont multipliées dans la capitale. En mai et juin, les attentats à la grenade ont doublé par rapport au début de l'année à Mogadiscio. En juin, il y a eu trois fois plus d'attentats à l'explosif qu'en janvier. Les assassinats ciblés sont presque quotidiens. Il y a eu au moins quatre attaques au mortier, dont deux contre Villa Somalia les 20 mai et 17 juin. Le 12 juillet, un attentat contre un convoi de l'AMISOM à l'aide d'un engin explosif artisanal sur la route de

l'aéroport à Mogadiscio a tué plus de 17 civils. Le 27 juillet, une attaque complexe lancée par les Chabab contre un bâtiment adjacent à l'ambassade de Turquie a tué un agent de sécurité turc et un civil et blessé au moins huit autres personnes.

15. Ces incidents se sont produits à la suite d'informations faisant état de fortes tensions au sein de la direction des Chabab. Un violent affrontement entre des factions adverses à Baraawe (région de Shabelle Hoose), le 19 juin, aurait entraîné la mort de deux dirigeants des Chabab, dont le commandant en second, Ibrahim Al-Afghani. Le 26 juin, un ancien dirigeant des Chabab, Hassan Dahir Aweys, s'est rendu aux autorités de la région d'Himan et Heeb et a par la suite été placé en détention par le Gouvernement fédéral à Mogadiscio. Un autre dirigeant important des Chabab, Mukhtar Robow, serait en fuite, laissant Ahmed Godane comme chef de file du groupe.

16. Dans les régions du centre, la sécurité ne s'est pas détériorée considérablement à Baidoa après le départ des forces éthiopiennes. Toutefois, la guérilla lançait encore des attaques toutes les semaines et le commissaire de district adjoint a été tué le 17 juillet, lors d'un différend clanique, semblerait-il. Deux personnes ont été détenues au sujet de cet incident. Des attaques de guérilla ont également lieu presque chaque semaine à Ceel Barde et Xuddur (région de Bakool) Qansaxdheere, Gofgadud et Baidoa (région de Bay). Les incidents qui se sont produits dans les régions du Galguduud ou de l'Hiraan ont été relativement peu nombreux malgré les informations indiquant une mobilisation des Chabab dans ces régions.

17. Plus au sud, le Gouvernement fédéral, appuyé par l'AMISOM, a poursuivi sa campagne contre les Chabab et les tensions entre les acteurs politiques locaux ont persisté. La situation à Kismayo ne s'est pas stabilisée : deux violents affrontements se sont produits en juin, dont l'un a entraîné la mort de quelque 70 civils, en blessant 300 autres. Les forces somaliennes et de l'AMISOM ont dû faire face à des attaques armées répétées. À la fin de mai, la Mission a déployé un contingent sierra-léonais dans la zone, aux côtés des troupes kényanes. La situation dans la région du Shabelle Hoose était toujours instable, en raison des attaques de guérilla et des attentats terroristes, en particulier dans les districts d'Afgooye et Merca. Le Gouvernement fédéral et l'AMISOM ont repris quatre villages dans le district de Janale, le 18 juin. Dans la région du Shabelle Dhexe, une recrudescence des conflits claniques a entraîné la mort de plusieurs civils dans le district de Jawhar à la fin de mai et en juin.

18. Au Puntland, les attaques lancées par les Chabab ont diminué bien que, d'après certaines indications, le groupe ait maintenu sa présence dans la région, comme le démontrent l'arrestation d'un commandant supérieur des Chabab le 4 juin, les menaces de représailles contre l'administration locale et les infiltrations qui auraient été signalées à Garoowe et Gaalkacyo. Des affrontements à Qardho auraient fait 8 morts et plus de 10 blessés et entraîné le report des élections locales. Au Puntland et au Galmudug, la criminalité a persisté, liée parfois à des éléments du Gouvernement mécontents, à des conflits claniques et à des actes de piraterie.

19. Au Somaliland, la situation de la sécurité est demeurée relativement stable, malgré la persistance de tensions dans les régions contestées de Sool, Sanaag et Cayn, et des affrontements périodiques entre les forces du « Somaliland » et les milices autoproclamées de l'État de Khatumo. Les autorités du Somaliland auraient également lancé un certain nombre de mesures permettant d'arrêter des miliciens du Mouvement des Chabab.

### III. Appui de l'ONU à la consolidation de la paix

20. L'action menée par l'ONU en Somalie est entrée dans une nouvelle phase avec le lancement de l'AMISOM, le 3 juin, comme prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2102 (2013). Sous la direction de mon nouveau Représentant spécial, l'Organisation s'est efforcée de consolider la paix en Somalie, conformément à l'approche stratégique intégrée décrite dans mon rapport du 31 janvier (S/2013/69), reposant sur le principe du respect de l'appropriation nationale. Il s'agissait pendant la période à l'examen de redynamiser le soutien politique au processus de paix en Somalie et de promouvoir une nouvelle phase de coopération avec la communauté internationale, notamment par le biais du programme d'aide, dénommé le « New Deal » (voir plus loin par. 53).

#### A. Bons offices et soutien politique

21. Dès son arrivée à Mogadiscio le 3 juin, mon Représentant spécial a entrepris d'établir des relations avec les principaux partenaires somaliens – responsables politiques, anciens, hauts fonctionnaires et représentants de la société civile – et entrepris un programme de visites dans le pays. Compte tenu de la recrudescence des tensions à Kismayo, il a établi des contacts étroits avec les autorités du « Jubaland » et les partenaires internationaux, notamment l'AMISOM et l'IGAD, ainsi qu'avec des représentants du Gouvernement fédéral, afin d'offrir ses bons offices. Les partenaires ont décidé de prendre d'urgence des mesures afin de réduire les tensions à Kismayo, d'accélérer l'évacuation des civils blessés lors des affrontements armés qui se sont produits les 28, 29 et 30 juin, de soutenir le processus dirigé par l'IGAD afin de parvenir à un règlement intérimaire de la question du « Jubaland » et de créer les conditions permettant de commencer la révision de la Constitution provisoire.

22. Mon Représentant spécial a également établi des contacts avec les autorités au « Somaliland » et au « Puntland ». À Hargeysa les 13 et 14 juin, il s'est engagé à soutenir les initiatives visant à instaurer une paix, une stabilité et une prospérité durables, et à promouvoir le dialogue entre la Somalie et le « Somaliland » facilité par la Turquie. Il a également entamé un dialogue avec les autorités du « Somaliland » au sujet de leur opposition à la résolution 2102 (2013) du Conseil de sécurité. À l'issue de la visite qu'il a effectuée au Puntland les 13 et 14 juillet, mon Représentant spécial a poursuivi sa collaboration avec les autorités et les partenaires internationaux, afin de soutenir un processus inclusif en vue des élections futures au Puntland et de contribuer à l'amélioration des relations avec le Gouvernement fédéral. Dans le cadre d'entretiens périodiques avec le Président Hassan Sheikh Mohamud, il a souligné l'importance d'un processus inclusif de réconciliation nationale et offert le soutien de la MANUSOM à une date appropriée.

#### B. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification d'un État

##### i) Mise en place d'un système fédéral et révision de la Constitution

23. Outre ses dimensions politiques, la mise en place d'un système fédéral est un processus technique qui requiert des moyens spécialisés et le soutien de la communauté internationale. La MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies

ont collaboré étroitement avec le Gouvernement, le Parlement fédéral et le Bureau du Président de l'Assemblée sur le processus de révision de la Constitution. En étroite coopération avec l'ONU, le Bureau du Président a établi un calendrier pour le processus de révision constitutionnelle qui décrit les différentes étapes aboutissant à un référendum constitutionnel et aux élections nationales en 2016. Une présentation publique a été faite le 15 juin, avec l'appui du PNUD. Soulignant l'importance d'un effort intégré de la part des organismes des Nations Unies, la MANUSOM et le PNUD sont convenus des mesures à prendre pour constituer une équipe intégrée d'appui constitutionnel des Nations Unies afin d'assurer la coordination des activités, et ont élaboré une stratégie visant à orienter son engagement avec les partenaires nationaux.

## ii) **Gouvernance**

24. Le 19 juin, le Cabinet du Premier Ministre a annoncé la création de la Direction nationale chargée du renforcement des capacités institutionnelles, qui sera chargée de diriger et de coordonner les efforts faits par le Gouvernement fédéral afin de mettre en place les capacités nécessaires aux fonctions de gouvernance de base en Somalie. L'équipe de pays des Nations Unies et la MANUSOM ont constitué une équipe spéciale conjointe qui servira de point d'entrée unique des Nations Unies pour les contacts avec la nouvelle Direction. Entre-temps, le Programme conjoint des Nations Unies pour la promotion de la gouvernance locale et la prestation de services décentralisés a procédé à une évaluation des conflits dans le cadre des préparatifs visant à appuyer le fonctionnement des administrations locales permanentes dans le sud du pays.

25. La gouvernance financière est également demeurée un domaine prioritaire. Entre mai et juillet 2013, le Gouvernement fédéral a procédé à un audit des états de paie, collectant et vérifiant des informations sur le nombre de fonctionnaires employés par les institutions fédérales à Mogadiscio. L'opération, soutenue par le PNUD, marquera une première étape importante vers la mise en œuvre des plans du Gouvernement tendant à réformer la fonction publique. Entre-temps, dans le cadre de la stratégie relative à la réforme de la gestion des finances publiques, les conseillers du PNUD ont aidé la Banque centrale de la Somalie à élaborer un plan quinquennal stratégique pour la réforme de la Banque. Des conseillers techniques pour les questions d'audit externe et de passation de marchés ont commencé à travailler en août.

## iii) **Secteur de la sécurité et état de droit**

26. Après que la communauté internationale se fût engagée à lui fournir un soutien important lors de la Conférence sur la Somalie tenue à Londres en mai, le Gouvernement fédéral a fait quelques progrès dans la mise en place de mécanismes pour la coordination de l'assistance des partenaires internationaux et en ce qui concerne l'identification des lacunes à combler en matière de politique générale. En attendant la mise en place du Conseil de sécurité nationale, la MANUSOM a aidé le Gouvernement à diriger les activités de coordination par le biais d'un groupe de travail informel sur la sécurité nationale avec les partenaires internationaux, lequel s'est réuni deux fois pendant la période considérée. Les groupes de travail sectoriels chargés des questions de défense et de police se sont également réunis afin de coordonner le renforcement des capacités. Le Conseil de sécurité nationale et son secrétariat doivent renforcer les capacités en matière de prise de décisions

stratégiques et de mise en œuvre des politiques concernant les secteurs de la sécurité et de la défense.

27. La gestion des combattants se désengageant des Chabab est demeurée une priorité immédiate du Gouvernement fédéral. Durant la période à l'examen, la MANUSOM, en coopération avec l'AMISOM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont apporté leur soutien à la mise en place d'un secrétariat en vue de faire avancer l'exécution du Programme national de désengagement des combattants et des jeunes à risque élaboré par le Gouvernement fédéral en mai 2013. Un atelier conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies, avec la participation de la Banque mondiale, s'est tenu du 24 au 28 juin, afin d'examiner les moyens d'apporter un soutien au Programme. La MANUSOM a commencé à soutenir la mise au point de modalités opérationnelles, soulignant également la nécessité d'envisager les moyens de déradicaliser les anciens combattants dans le cadre du processus de réadaptation et de réintégration. La Mission et le PNUD ont également commencé à examiner le Programme sur le plan juridique, afin d'identifier les points à préciser, en ce qui concerne en particulier le statut juridique des bénéficiaires.

28. Les compagnies de sécurité privées continuent d'opérer hors de toute réglementation et, pendant la période à l'examen, le Gouvernement fédéral a déterminé qu'il était nécessaire d'établir des directives afin de les soumettre à un contrôle législatif. À la suite d'une demande du Ministère de l'intérieur, la MANUSOM et ses partenaires ont commencé à examiner la portée de l'élaboration d'un cadre juridique. La Mission a recommandé d'établir en parallèle des politiques et des mesures pratiques pour la gestion des armes et des munitions, conformément aux exigences de la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité.

#### *Forces nationales somaliennes*

29. Les efforts visant à renforcer les moyens des Forces nationales somaliennes, dont l'effectif est actuellement estimé à quelque 20 000 hommes, y compris les milices alliées, se sont poursuivis pendant la période considérée; dans ce contexte, la Mission de formation de l'Union européenne en Ouganda a dispensé une formation spécialisée à 175 hommes. Quatre-vingt-onze élèves officiers ont commencé un stage de 12 mois à l'Académie militaire ougandaise. Mille recrues ont achevé leur formation à Mogadiscio, tandis que les forces djiboutiennes de l'AMISOM à Beledweyne ont formé 600 autres recrues. La MANUSOM a facilité la coordination de toutes les activités de formation par le biais d'un groupe directeur encadré par les Somaliens, comprenant des instructeurs des Forces nationales somaliennes, de la Mission de formation de l'Union européenne, de Turquie, d'Éthiopie et de la société Bancroft Global Development.

30. Les Forces nationales somaliennes ont continué à se heurter à de graves problèmes de logistique, en particulier au manque de matériel de combat et de moyens de transport critiques. Le Gouvernement fédéral a engagé ses partenaires à faire tout leur possible pour renforcer le soutien logistique afin de faciliter l'offensive lancée contre les Chabab. La MANUSOM a fourni un encadrement et une formation limitée aux Forces nationales et à la police somaliennes, et organisé des opérations conjointes avec elles. Toutefois, l'indiscipline demeurait un problème, certaines informations faisant état d'affrontements au sein même des

forces de sécurité somaliennes à Baidoa et Burhakaba, et d'un nombre accru de cas de désertion dans les régions de Bay et de Bakool.

#### *Police*

31. La police somalienne est demeurée la cible d'attaques asymétriques et a continué à se heurter à de graves déficits en matière de capacités, en ce qui concerne notamment le matériel de base, les infrastructures et la gestion, l'empêchant de répondre efficacement aux besoins des populations locales. La communauté internationale continue d'apporter son soutien, notamment par le biais de bourses d'études et de formations, mais le manque de coordination entrave parfois son efficacité : par exemple, il est difficile de distinguer les forces de police des autres groupes armés en raison des uniformes de police fournis par divers pays. En juillet, avec l'appui de la MANUSOM et du PNUD, le commissaire de la Police somalienne a créé un groupe de travail avec les partenaires internationaux qui doit se réunir tous les mois afin de coordonner les activités. Il a indiqué qu'il avait l'intention d'accorder la priorité à la reconstruction des capacités de la police spécialisée qui se sont effondrées pendant le conflit. Le personnel de police de la MANUSOM a continué de fournir un appui spécialisé, ainsi que des conseils et un encadrement en matière de commandement et de contrôle opérationnels. Le PNUD et la MANUSOM ont pris des dispositions en vue de coordonner leur action en Somalie; ils ont notamment intégré un administrateur de programmes principal du PNUD chargé des questions de police au sein de la MANUSOM. Compte tenu de la nécessité de fournir un appui adapté aux tâches de police au Puntland, deux fonctionnaires de police de la MANUSOM ont été déployés à Garowe en juillet.

#### *Systèmes judiciaire et pénitentiaire*

32. Le Ministre de la justice, Magistrat suprême, et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts afin d'orienter la mise en œuvre inclusive du plan national stratégique pour la réforme de la justice (2013-2015). En juillet, la MANUSOM, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont établi un forum de coordination des donateurs qui se réunira tous les mois. Le groupe a déterminé les besoins urgents : sécurité des tribunaux, accès à la justice, politique juridique et rédaction de projets de loi, indépendance de l'autorité judiciaire, et mise en place de services de base en matière d'administration de la justice dans les zones reprises. Les partenaires de développement se sont engagés à fournir des ressources à l'appui de la justice par le biais d'un fonds central pour l'état de droit mais ils n'ont pas encore arrêté les modalités de l'utilisation des fonds.

33. La MANUSOM et le PNUD ont mis en place un arrangement afin de mener une action conjointe en matière judiciaire et pénitentiaire dans le cadre du mécanisme de coordination mondial pour l'état de droit. Entre-temps, les partenaires des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts sur les initiatives prioritaires à l'appui du secteur. Le PNUD a commencé une évaluation visant à améliorer la sécurité du personnel judiciaire, à la suite des attaques perpétrées à Mogadiscio et au Puntland, achevé la construction de nouvelles installations pour le Procureur général et le Conseil des services judiciaires au Puntland et financé un programme de formation judiciaire de six mois pour la région. L'ONUDC, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a construit un bâtiment pour le Ministère de la justice à Garowe, et la construction d'un bâtiment pour le Ministère



équivalent à Hargeysa est presque terminée. Le PNUD et l'Office ont apporté leur soutien à l'élaboration de la stratégie de réforme judiciaire au « Somaliland ».

34. La MANUSOM a contribué, en collaboration avec les agents de l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice, l'ONUSC et le PNUD, à la création d'un groupe de travail chargé des questions pénitentiaires, dirigé par le Gouvernement. En collaboration avec le Ministère, la Mission a créé un module sur le sursis probatoire et la libération conditionnelle destiné à la formation du personnel pénitentiaire. L'Office a poursuivi ses activités au Puntland et au Somaliland concernant notamment divers projets de construction, de relèvement, d'encadrement et de formation.

#### *Sécurité maritime*

35. La piraterie au large des côtes somaliennes a continué de baisser pendant la période à l'examen. Au 15 août, seuls un navire de fort tonnage et six bateaux plus petits étaient détenus par des pirates. Un navire qui avait été détenu auparavant, le *MV Albedo*, a coulé au large de Xarardheere le 6 juillet; 4 des 15 otages à bord sont toujours portés disparus, et les 11 autres ont été transférés ailleurs. Compte tenu de la persistance des conditions qui permettent à la piraterie de prospérer en Somalie, la communauté internationale maintient un appui important à la sécurité maritime, notamment par le biais de groupes de travail régionaux et nationaux sur l'élaboration d'une stratégie en matière de lutte contre la piraterie et de ressources et de sécurité maritimes. Le Gouvernement a annoncé un programme de lutte contre la criminalité maritime, comprenant notamment le déploiement de formateurs de gardes-côtes et de membres de la police maritime.

#### *Gestion des engins explosifs*

36. La police somalienne, formée par le Service de la lutte antimines des Nations Unies, a poursuivi ses opérations régulières de déminage à Mogadiscio, neutralisant 29 engins explosifs artisanaux et 753 munitions non explosées. Les premières opérations de déminage/sous-marin ont commencé dans le port de Mogadiscio. Deux équipes déployées en permanence, qui ont commencé les opérations à Baidoa, ont trouvé, au 15 août, 2 engins explosifs artisanaux et 50 munitions non explosées, et fourni au district sa première capacité policière de destruction d'engins explosifs.

37. Le Service de la lutte antimines a également effectué des opérations de déminage et de destruction d'engins non explosés dans les zones urbaines de Beledweyne, région de Hiraan, neutralisant 341 engins non explosés. Quelque 34 équipes ont organisé des activités de sensibilisation au danger des mines dans le sud et le centre de la Somalie, touchant environ 157 000 personnes, et formé du personnel des Nations Unies et d'autres agents humanitaires. Du 16 mai au 15 août, les conseillers du Service de la lutte antimines et les équipes de la MANUSOM chargées de la neutralisation des explosifs ont détruit dans des conditions de sécurité 1 162 engins non explosés et 18 engins explosifs artisanaux, et déminé une superficie d'environ 105 950 mètres carrés de zone de combat dans les quatre secteurs.

## C. Droits de l'homme et protection des personnes

38. Le Gouvernement fédéral a réitéré son intention de poursuivre une politique de tolérance zéro de toutes les formes de violations des droits de l'homme, mais l'efficacité de leur protection en Somalie souffre encore de l'absence de solides institutions de défense de l'état de droit. Fait encourageant, le Gouvernement a élaboré un projet de loi portant création, comme prévu par la Constitution, d'une commission nationale des droits de l'homme et la MANUSOM l'a encouragé à engager à ce sujet de larges consultations et à tenir compte des principes de Paris concernant le statut des institutions nationales. Entre-temps, elle a peu à peu renforcé ses moyens de rendre des comptes sur les droits de l'homme et la protection des personnes tout en développant ses contacts avec ses interlocuteurs somaliens, l'AMISOM et les donateurs, afin d'étoffer les moyens de prévenir et de réprimer les abus.

39. Pendant la période à l'examen, les effets négatifs du conflit armé sur les civils et le ciblage des journalistes sont demeurés particulièrement inquiétants. En juillet, un journaliste et deux défenseurs des droits de l'homme œuvrant avec des organisations locales en la matière ont été tués à Gaalkacyo et deux journalistes ont été blessés par balle à Kismaayo. De plus, on a souvent signalé des pertes civiles et des exécutions extrajudiciaires dans les zones de conflit, les civils étant pris entre deux feux; le Gouvernement fédéral somalien a réitéré à la MANUSOM son opposition à toutes les exécutions extrajudiciaires et son attachement à la légalité. Par ailleurs, malgré l'engagement pris par la Somalie, suivant l'examen périodique universel de 2012, de suspendre l'application de la peine de mort, sept personnes au moins ont été exécutées en juillet et août à Mogadiscio, Beledweyne et Garoowe, après avoir été condamnées à mort par des tribunaux militaires.

40. En partenariat avec l'ONU et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, l'AMISOM s'est encore efforcée d'améliorer la protection des civils dans les zones reprises par une « politique de tirs indirects » et par des « zones de sécurité » dans les zones fortement peuplées. La création d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles (CCTARC) est en instance. La MANUSOM a contribué à l'entraînement avant déploiement des troupes de l'AMISOM ainsi qu'à la formation des officiers des forces somaliennes de sécurité au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

### i) Protection des enfants

41. Dans tout le pays, malgré les engagements pris par le Gouvernement de s'attaquer au problème, de graves violations ont encore été commises contre des enfants par des groupes armés et par les forces somaliennes de sécurité. En juin, l'ONU en a confirmé 314, contre 291 garçons et 23 filles; il s'agissait surtout d'enlèvements (46 % des cas) et de recrutement forcé par des groupes armés (39 % des cas), notamment dans les régions de Banadir et de Bakool. Le conflit armé dans le sud et le centre de la Somalie a gravement gêné l'accès de l'ONU et des autres intervenants qui surveillent les besoins de protection des enfants et y répondent. Lors des violences de juin à Kismaayo, 18 enfants auraient été tués et 25 blessés. De plus, la destruction d'installations scolaires et sanitaires, les privations sociales et les dures conditions de vie qu'aggrave encore le déracinement ont eu sur les enfants un effet négatif. La MANUSOM a commencé à se doter des moyens d'aider à leur

protection et, avec l'UNICEF, a amorcé des consultations avec le Gouvernement fédéral sur la mise en œuvre de deux plans d'action visant à mettre fin au recrutement, à l'utilisation, au meurtre et aux mutilations des enfants.

## ii) Violence sexuelle et sexiste

42. Malgré la volonté exprimée par le Gouvernement fédéral de mettre fin à l'impunité pour de tels actes, les violences sexuelles et sexistes visant les femmes et les filles sont restées l'une des conséquences les plus insidieuses du conflit. Les incidents de cet ordre auraient été les plus nombreux dans le corridor d'Afgooye et de Bala'd près de Mogadiscio et dans les camps de personnes déplacées dans le sud et le centre du pays. Les femmes et les filles étaient victimes de viols, notamment collectifs, ainsi que d'autres violences sexuelles, surtout dans les centres de personnes déplacées de Mogadiscio. La plupart des agresseurs étaient armés et, dans certains cas, faisaient partie des services de sécurité. L'impunité régnait, les victimes craignant les représailles. Le système judiciaire est mal équipé pour leur offrir un recours efficace : le Code pénal définissant le viol comme un crime moral et non comme un crime contre la personne, les victimes craignent d'être stigmatisées si elles déclarent qu'elles ont fait l'objet de viols ou d'autres violences sexuelles. La police manquait de moyens pour enquêter sur ces crimes, réunir des preuves et protéger les victimes. Pendant la période à l'examen, l'ONU a continué d'œuvrer avec ses partenaires en se servant d'un nouveau système d'étude et de contrôle de la violence sexiste pour déterminer les tendances et les schémas des différentes formes de violence contre les enfants et les adultes. La programmation préventive et réactive a continué, notamment la fourniture aux victimes d'une assistance, de conseils et d'une aide à l'emploi.

## D. Situation humanitaire

43. Grâce à l'amélioration de la sécurité en divers lieux, à une assistance soutenue et à des conditions climatiques favorables, la situation humanitaire a continué de s'améliorer. Toutefois, les besoins sont restés considérables, un million de Somaliens dépendant de l'assistance pour satisfaire leurs besoins élémentaires et un enfant sur sept souffrant de malnutrition aigue. Sauf appui soutenu, quelque 1,7 million de personnes qui ont survécu à la famine de 2011 risquent de se retrouver en pleine crise. L'insécurité a continué de gêner l'accès humanitaire dans certaines zones. Après l'attaque du 19 juin contre l'ONU, les activités humanitaires à Mogadiscio ont été strictement limitées aux interventions vitales.

44. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a constaté la nette amélioration des chiffres du déplacement au premier semestre de 2013 par rapport à celui de 2012. Grâce à des progrès dans la sécurité, environ 24 500 réfugiés, pour la plupart venus du camp de Dadaab au Kenya, sont rentrés en Somalie de janvier à juillet 2013. Toutefois, il y aurait encore 1,1 million de déplacés et plus d'un million de réfugiés Somaliens dans les pays voisins.

45. Le 9 mai, le premier cas de poliomyélite depuis 2007 s'est déclaré et, au 15 août, 105 avaient été confirmés. Pour enrayer l'épidémie, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF ont, dans le cadre de cinq campagnes, vacciné 4 millions de personnes. Malheureusement, le centre et le sud étant en

grande partie inaccessibles en raison de l'insécurité, environ 600 000 enfants restent vulnérables à la maladie.

46. Au 15 août, la procédure d'appel global de 1,15 milliard de dollars pour 2013-2015 n'était encore financée qu'à 34 % au 15 août, ce qui compromet les efforts visant à étoffer la résilience de la population aux chocs futurs comme la sécheresse et à offrir des solutions durables aux personnes déplacées. En juillet, bien que sous-financé, le guichet du Fonds central pour les interventions d'urgence a approuvé encore 20 millions de dollars pour des projets relevant de la procédure d'appel global et il envisageait des fonds supplémentaires pour la campagne de vaccination contre la poliomyélite.

47. Malgré les contraintes de la sécurité, les activités humanitaires visant à renforcer la résilience des collectivités face à la sécheresse et aux autres chocs se poursuivent dans tout le pays. Au premier semestre 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM) a apporté une assistance à plus de 1,4 million de personnes, en s'axant sur les projets relatifs aux moyens de subsistance. Il a opéré dans 1 198 centres de nutrition dans tout le pays et lancé dans le Somaliland et le Puntland un nouveau programme d'assistance alimentaire comportant des coupons à code-barres qui, en juin, avait déjà touché plus de 31 000 personnes. L'UNICEF a fourni dans tout le pays un appui nutritionnel à plus de 135 000 enfants sous-alimentés et a aidé à améliorer l'eau et l'assainissement de plus de 292 000 personnes. Pendant l'année scolaire 2012-2013, plus de 77 600 enfants, dont 32 000 filles, étaient inscrits dans les écoles parrainées par lui.

## **E. Relèvement et développement socioéconomiques**

48. L'appui au relèvement socioéconomique est essentiel à la consolidation de la paix en Somalie dont l'économie est en récession depuis 20 ans que la guerre civile a éclaté. Son produit intérieur brut par habitant, (284 dollars), reste l'un des plus bas du monde et environ 73 % de la population vit en deçà du seuil de la pauvreté (2 dollars par jour), les ruraux étant les plus lésés. Toutefois, les données économiques fiables sur la Somalie restent trop limitées pour que le Gouvernement et la communauté internationale puissent effectuer une planification à base factuelle.

49. Dans le cadre de sa planification pour l'accord d'aide, le « New Deal » (voir plus loin, par. 53), le Ministère des finances et de la planification a amorcé, avec l'appui de la Banque mondiale, un plan de relèvement économique recensant les investissements prioritaires et les mesures de politique exigées entre 2013 et 2015. Ce plan servira de base à l'élaboration d'une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté dont sera saisie la prochaine Conférence sur la Somalie, à Bruxelles, avec des propositions d'architecture financière pour le pays et de mécanismes de coordination de l'aide.

50. Fait positif, le 7 juin, l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont approuvé la demande du Gouvernement fédéral d'accéder à l'Accord de Cotonou, ce qui facilitera son accès aux ressources pour la coopération au financement du développement selon le Fonds européen de développement (FED). Lors du Sommet du groupe des Huit, les 17 et 18 juin, les institutions financières internationales ont été encouragées à s'intéresser davantage à la Somalie pour promouvoir sa croissance et sa stabilité.

51. Entre-temps, des efforts ont été entrepris pour développer le secteur privé du pays. Avec le concours du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la première Conférence sur la reconstruction et l'investissement en Somalie s'est tenue les 28 et 29 mai. Réunissant des chefs d'entreprises nationales et internationales, elle a aidé à conclure environ 1,5 million de marchés nouveaux. Les formules d'emploi à court terme suivies par le PNUD, la FAO et l'OIM ont engendré environ 14 000 journées de travail pour quelque 36 850 personnes.

## F. Sanctions ciblées

52. Par sa résolution [2111 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a consolidé les exemptions à l'embargo sur les armes énoncées dans des résolutions antérieures, prévu des exemptions à l'embargo sur les armes visant la Somalie pour la MANUSOM, l'AMISOM, la Mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes et les matériels figurant en annexe à la résolution et prorogé jusqu'au 25 novembre 2014 le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dont le rapport le plus récent sur la Somalie a été publié le 12 juillet 2013 ([S/2013/413](#)).

## IV. Coordination internationale

53. L'élaboration d'un « New Deal » pour la Somalie a été d'une importance suprême pendant la période à l'examen. Le « New Deal » vise à donner au partenariat entre la Somalie et ses partenaires internationaux une dimension stratégique grâce à la fixation de priorités nationales pour consolider la paix et à la conclusion d'un accord sur un cadre de responsabilisation mutuelle. À l'ONU, les efforts en la matière sont coordonnés par le Bureau du coordonnateur résident.

54. Après le lancement officiel du processus en mai, l'ONU et la Banque mondiale ont aidé le Gouvernement fédéral à mener « une évaluation de la fragilité » pour analyser les sources de la fragilité et du conflit, ainsi que de la résilience. Parallèlement, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont contribué activement à la planification d'après six chantiers thématiques à direction somalienne, la MANUSOM dirigeant l'effort de l'ONU vers les objectifs 1 (vie politique inclusive) et 2 (sécurité) et, avec le PNUD, vers l'objectif 3 (justice). Composée de représentants du Gouvernement, de la société civile, de l'ONU, de la Banque mondiale et des donateurs, une équipe de travail sur le « New Deal » a fait des recommandations sur une stratégie de communication, à ce propos.

55. Mon Représentant spécial a pris la parole à deux réunions du Groupe central qui prépare le « New Deal pour la Conférence sur la Somalie » prévue pour le 16 septembre à Bruxelles. À ces réunions, le Gouvernement a présenté ses plans pour rationaliser les instruments actuels de financement en un mécanisme somalien de reconstruction et de développement. Mais des problèmes se posent encore concernant les priorités fixées par lui et par ses partenaires ainsi que le dialogue avec le Puntland et le « Somaliland ». Ce dernier refuse jusqu'ici de participer à ladite conférence qui, dit-il, ne le concerne pas.

56. Conformément à la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle la MANUSOM est chargée d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'action des donateurs internationaux et à coordonner les activités des organismes des Nations Unies avec le Gouvernement fédéral ainsi que l'Union africaine, l'IGAD, l'Union européenne et les autres partenaires régionaux, bilatéraux et multilatéraux présents en Somalie, mon Représentant spécial a donné la priorité à la création de partenariats étroits et efficaces avec ceux-ci et avec d'autres parties prenantes importantes. Il a rencontré, le 18 juillet, les ambassadeurs des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à l'AMISOM, tenu plusieurs réunions informelles avec des ambassadeurs et des fonctionnaires internationaux et s'est rendu à Addis-Abeba, Nairobi, Djibouti, Kampala, Bruxelles, Paris et Londres. Les efforts de coordination de la MANUSOM sont guidés par le souci de faire en sorte que les mécanismes mis en place renforcent l'appui fourni au Gouvernement fédéral et soient conformes aux priorités nationales et, par la suite, à l'architecture du « New Deal ».

## V. Appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie

57. Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA) a continué de fournir un appui logistique aux 17 731 agents de l'AMISOM en tenue déployés dans quatre secteurs de la Somalie : 17 244 militaires, 2 unités de police constituées et 207 policiers. De plus, une vingtaine d'agents civils de l'AMISOM ont reçu de l'UNSOA une assistance logistique, notamment en matière de transport. Les conditions de vie du personnel militaire et civil se sont encore améliorées grâce à la construction de 17 bureaux et de logements supplémentaires.

58. L'UNSOA a facilité de grands mouvements de troupes et de police dont, en juin, le déploiement de Sierra Leone à Kismaayo, Dhobley et Tabda, dans le secteur 2 (comprenant Gedo, Juba Hoose et Juba Dhexe), d'un bataillon de 850 hommes qui ont pris la relève de troupes kényanes. Avec l'Union africaine, l'UNSOA a vérifié cette relève sur place conformément à la résolution [2093 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Plusieurs rotations ont été faites : celles d'une unité nigérienne de police constituée et de 1 340 militaires ougandais en mai, de 1 020 militaires burundais en juin, d'une unité ougandaise de police constituée en juillet, et de 900 militaires burundais en août.

59. Pendant la période à l'examen, les unités du génie de l'AMISOM entraînées et équipées par l'UNSOA ont construit 20 kilomètres de rocades, réparé 3 kilomètres de routes et construit ou amélioré 7 bases d'opérations avancées. À Beledweyne, vu l'état de la sécurité, les troupes ont encore été approvisionnées par air. À Kismaayo et Beledweyne, l'UNSOA a foré des puits pour alimenter l'AMISOM en eau; à Mogadiscio, une antenne parabolique a été installée en juillet pour améliorer les communications et l'accès à Internet. L'UNSOA a continué à fournir un soutien médical en effectuant du 16 mai au 14 août, pour le personnel de l'AMISOM, 77 vols d'évacuation, de transfert, de redéploiement et de rapatriement. L'UNSOA a fourni divers types de formation à 517 militaires.

60. Malgré l'appui logistique de l'ONU et les contributions volontaires d'États Membres, l'AMISOM s'est encore heurtée à des problèmes de logistique et de ressources qui ont nui à l'exécution de son mandat. Elle n'a pas obtenu

d'hélicoptères militaires, bien que l'UNSOA ait affrété trois hélicoptères polyvalents pour les évacuations médicales et le transport de personnel ou de marchandises. Comme il est dit dans le rapport, en date du 13 juin 2013, de la Présidente de la Commission l'Union africaine, M<sup>me</sup> Dlamini Zuma, l'aptitude de l'AMISOM à mener des opérations d'expansion restera limitée en l'absence d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force.

61. En juillet, tous les pays fournisseurs à l'AMISOM de contingents et de personnel de police ont reçu le texte de la politique de diligence de l'ONU en matière de droits de l'homme. Il a été convenu qu'une contribution de 6,5 millions de dollars faite par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM géré par l'UNSOA financera la création à l'AMISOM d'une cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles ainsi que d'autres projets d'infrastructure et la formation. Le solde supplémentaire non engagé du fonds d'affectation spéciale reste à 2,6 millions de dollars, pour la plupart réservés à des activités de sensibilisation. Depuis mon dernier rapport, ce fonds n'a reçu aucune nouvelle contribution.

62. L'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à l'information a encore aidé l'AMISOM dans ses communications stratégiques; elle a établi en la matière, pendant la période à l'examen, une présence permanente à Kismaayo et Baidoa. Des préparatifs sont en cours pour installer du personnel permanent à Beledweyne.

## **VI. La présence des Nations Unies en Somalie**

### **A. Expansion de la présence des Nations Unies**

63. Au 15 août, un total de 309 agents internationaux des institutions, fonds et programmes des Nations Unies étaient déployés en Somalie, dont 21 dans le sud et le centre de la Somalie. L'attaque du complexe commun des Nations Unies le 19 juin a limité certaines des opérations de l'équipe de pays à Mogadiscio mais sans interrompre les activités reconnues comme étant les plus importantes pour l'exécution du programme, comme la campagne de vaccination antipoliomyélitique et le dialogue avec le Gouvernement fédéral.

### **B. Établissement de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie**

64. Au 15 août, 56 agents avaient été affectés à la MANUSOM, dont 29 fonctionnaires permanents recrutés sur le plan international, 12 fonctionnaires internationaux en service temporaire et 15 agents recrutés sur le plan national. Sur les 29 premiers, 22 ont été affectés à Mogadiscio, 4 à Garoowe et 3 à Nairobi. De plus, on attend à la Mission, dans les semaines qui viennent, 22 fonctionnaires permanents et 9 agents temporaires. En raison de l'opposition des autorités du « Somaliland » à la MANUSOM (voir plus haut, par. 11 et 22), aucun de ses fonctionnaires internationaux n'est affecté en permanence à Hargeysa.

65. L'UNSOA a fourni à la nouvelle Mission un appui administratif et logistique : bureaux et logements, gestion des camps, communications, transports et divers

services administratifs. Gérée par l'UNSOA, l'Équipe conjointe Union africaine-Nations Unies d'appui à l'information a elle-même aidé les communications stratégiques de la MANUSOM. Un projet d'accord pour la MANUSOM sur le statut de la mission a été transmis le 16 juin au Gouvernement fédéral, dont la réponse est attendue.

### **C. Intégration des activités des Nations Unies**

66. Suite à la résolution 2012 (2013) du Conseil de sécurité, des dispositions ont été prises pour établir en Somalie une présence des Nations Unies structurellement intégrée. Mon Représentant spécial et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, M. Philippe Lazzarini, sont convenus d'adopter, avec effet immédiat, une démarche de gestion intégrée, sans attendre l'intégration officielle de la fonction de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014. À cette fin, le bureau dudit coordonnateur à Nairobi a été installé dans les locaux de la MANUSOM. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des Nations Unies pour l'état de droit, la MANUSOM et le PNUD ont commencé à mettre en œuvre des plans visant à établir une présence commune pour assurer l'état de droit à l'appui d'un programme, bien que le partage des locaux ait été retardé en raison de l'attentat du 19 juin et de la réinstallation temporaire du personnel du PNUD à Nairobi. La création d'une équipe d'appui intégrée pour la révision de la Constitution est également en cours.

67. La MANUSOM a renforcé la coordination avec l'AMISOM en convoquant des réunions régulières de leurs équipes de direction. Des progrès sont faits pour promouvoir leur travail commun dans tous les domaines, dont les droits de l'homme, l'état de droit et les institutions de sécurité.

### **D. Sûreté et sécurité du personnel**

68. Avec le lancement de la MANUSOM, l'ONU a créé une structure intégrée de gestion de la sécurité, mon Représentant spécial étant le responsable officiel de la sécurité du personnel en Somalie. Toutefois, la persistance de l'insécurité et les menées contre la communauté internationale en Somalie ont gêné l'efficacité opérationnelle de la Mission ainsi que l'expansion de l'équipe de pays des Nations Unies.

69. L'ONU, l'AMISOM et le Gouvernement fédéral ont œuvré pour renforcer les mesures physiques de sécurité, l'analyse de l'information et les procédures de coordination à Mogadiscio. Des mesures ont été prises en commun pour améliorer la sécurité dans les installations des Nations Unies, sur la route de l'aéroport de Mogadiscio et à la Villa Somalia, grâce à plusieurs couches de sécurité statique et aux patrouilles des forces somaliennes et de l'AMISOM. Les mécanismes d'intervention en cas d'urgence et de crise ont été examinés, le personnel a été initié aux interventions en cas d'urgence et un plan d'évacuation massive des victimes a été revu et actualisé. Mais on s'inquiète encore de la sécurité à proximité de l'aéroport international de Mogadiscio et le dialogue avec le Gouvernement et l'AMISOM se poursuit au sujet des questions à régler.

70. Pour les activités ayant lieu hors du complexe de l'aéroport de Mogadiscio, la sécurité reste un problème épineux. À terme, le Gouvernement fédéral prévoit de



créer un service de protection diplomatique mais, en attendant, les Nations Unies et les autres partenaires internationaux s'en remettent à l'AMISOM et aux compagnies privées de sécurité agréées par le Gouvernement. La sécurité envisagée pour la MANUSOM comporte des impératifs stricts auxquels les dispositifs actuels ne satisfont pas, dont une capacité accrue pour les escortes et des moyens de réaction rapide dans le sud et le centre de la Somalie. Dans son rapport daté du 13 juin 2013, la Présidente de la Commission de l'Union africaine a réitéré l'engagement pris par cette organisation d'assurer la sécurité de la communauté internationale mais a noté que les 311 militaires de l'unité ad hoc actuellement autorisée ne suffiraient pas aux tâches requises.

## VII. Observations

71. Au cours de l'année écoulée, le peuple et le Gouvernement somaliens ont réalisé des progrès considérables dans l'action menée pour consolider la sécurité et mettre en place des institutions étatiques crédibles. La communauté internationale a montré qu'elle continuait de s'impliquer, notamment dans le cadre des conférences internationales tenues à Londres, Istanbul, Yokohama et Bruxelles et d'appuyer énergiquement la mise en place de la mission politique, la MANUSOM. Malgré les immenses progrès accomplis, les acquis sont encore fragiles. Je demeure optimiste quant aux perspectives à long terme de la Somalie, mais je suis néanmoins de plus en plus préoccupé par les risques à court terme. Il nous faut intensifier considérablement nos efforts collectifs si l'on veut éviter de compromettre les acquis obtenus à grand-peine dans le domaine politique et en matière de sécurité.

72. Il convient de féliciter le Gouvernement fédéral des efforts qu'il déploie pour mettre en place, conformément à la Constitution provisoire, des institutions étatiques capables de fournir des services de base essentiels à la population somalienne. Toutefois, les progrès ont été lents en ce qui concerne la mise en œuvre des principales initiatives politiques, telles que la création d'États fédéraux et la révision de la Constitution. La violence, qui a récemment marqué la période préélectorale dans le Puntland, vient nous rappeler opportunément que le processus de démocratisation exige une soigneuse préparation et la création de conditions propices sur le plan politique et en matière de sécurité. Pour que les élections qu'il envisage pour 2016 puissent avoir lieu, le Gouvernement fédéral devra créer rapidement les commissions requises à cet effet et engager avec le peuple somalien une consultation globale sur l'avenir de l'État, qui déboucherait à terme sur une constitution approuvée par la majorité des Somaliens dans le cadre d'un référendum national. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter son soutien à un processus qui serait ouvert à tous.

73. La violence récemment observée à Kismayo met en relief les difficultés auxquelles se heurte la mise en place d'un système fédéral. Il faut absolument trouver à titre intérimaire une solution politique pour prévenir de nouveaux actes de violence et faire en sorte que les questions à long terme relatives au statut et à l'administration du « Jubaland » soient réglées dans un esprit de dialogue et de conciliation. L'Organisation des Nations Unies accueille avec satisfaction et appuie sans réserve l'action menée dans ce sens par l'IGAD, étant donné qu'il importe d'instaurer de nouvelles relations de confiance entre la Somalie et ses voisins dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Compte tenu des dimensions économiques du conflit dans le « Jubaland », j'invite aussi toutes les parties

prenantes à s'attaquer d'urgence au problème de l'exportation illégale de charbon de bois qui se poursuit, comme l'a indiqué le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée dans son récent rapport. Les bénéfices retirés de ce commerce contribuent à envenimer le conflit, à compromettre une bonne gouvernance et à détruire l'environnement.

74. Il est essentiel que la communauté internationale demeure déterminée à appuyer le peuple et le Gouvernement somaliens. Toutefois, la consolidation de la paix doit être assurée par les Somaliens eux-mêmes. Je me félicite donc des efforts actuellement déployés pour faire en sorte que le Gouvernement définisse ses propres priorités en matière de consolidation de la paix, ce qui permettra en outre de guider l'action menée par ses partenaires internationaux. Le « New Deal » pour la Somalie reconnaît l'interdépendance des initiatives visant à assurer la réconciliation politique, la sécurité, l'état de droit, la gouvernance et le développement économique et social. Je me félicite de la tenue, le 16 septembre à Bruxelles, de la conférence sur le « New Deal pour la Somalie » qui arrêtera les grandes lignes d'un accord entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Comme la mise en place de toute la structure du « New Deal » prendra du temps, j'engage vivement les États Membres à aider dès à présent le Gouvernement à répondre rapidement aux besoins immédiats, notamment à fournir des services de sécurité, de justice et autres services de base dans les régions récemment reprises.

75. Je demeure gravement préoccupé par la situation des droits de l'homme en Somalie, en particulier par les attaques visant des journalistes ainsi que les violations et les brutalités dont sont victimes les enfants et les femmes. J'invite le Gouvernement fédéral à manifester sa ferme volonté de lutter contre les atteintes aux droits de l'homme, notamment en créant une commission nationale chargée de la défense de ces droits et s'appuyant sur de larges consultations, et en renforçant la capacité des forces de maintien de l'ordre et du système judiciaire de combattre la violence sexuelle. Des citoyens somaliens innocents continuent d'être tués et mutilés lors d'échanges de tirs entre les parties. On compte toujours aussi des journalistes parmi les victimes. Il est essentiel que les partenariats forgés entre l'ONU et le Gouvernement dans ces secteurs débouchent rapidement sur une action.

76. Les acquis obtenus dans le domaine politique et en matière de sécurité et de développement demeurent fragiles. Malgré les efforts courageux du Gouvernement, des forces alliées et de l'AMISOM, les Chabab continuent de compromettre la sécurité dans tout le pays, notamment à Mogadiscio. Si les querelles intestines récentes ont révélé que ce mouvement est divisé et soumis à des pressions, il demeure néanmoins capable d'intensifier ses attaques contre les civils et les partenaires internationaux. Laisser les Chabab poursuivre leur entraînement et leurs activités terroristes à partir des bases somaliennes compromettra la paix non seulement en Somalie mais dans l'ensemble de la région. Il est donc urgent de relancer la campagne contre les Chabab. Cette campagne devrait comporter des éléments militaires, politiques et pratiques et notamment définir clairement une politique pour le traitement des combattants désengagés, leur réadaptation et leur réintégration dans la société, ainsi que des projets immédiats de relèvement rapide dans les zones récemment accessibles. Dans le même temps, il importe au plus haut point que le Gouvernement élabore des politiques et mesures concrètes concernant la gestion du secteur de la sécurité, la sécurité maritime, la police et la justice.

77. La campagne contre les Chabab exige que la communauté internationale apporte d'urgence une assistance accrue. Je demande une fois encore à tous les partenaires internationaux ainsi qu'aux États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas déjà fait d'apporter à l'AMISOM l'appui dont elle a besoin, en particulier les éléments habilitants et les multiplicateurs de force indispensables – notamment des hélicoptères d'attaque et des véhicules blindés de transport de troupes – pour s'acquitter efficacement de son mandat. J'ai chargé mon Représentant spécial de redoubler d'efforts pour mobiliser ces ressources en faveur de l'AMISOM, en collaboration avec le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission, l'Ambassadeur Mahamat Saleh Annadif. Dans l'intervalle, conformément à la résolution 2093 (2013) du Conseil de sécurité, j'ai entrepris, de concert avec l'Union africaine, un examen des opérations de l'AMISOM, compte tenu des difficultés actuellement rencontrées en matière de sécurité. Cet examen, dont je rendrai compte au Conseil en octobre, ira de pair avec la définition des modalités et des objectifs d'étape pour le déploiement en temps opportun d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

78. La stabilité en Somalie dépend de l'existence de forces nationales de sécurité et de police crédibles, capables de maintenir la sécurité indépendamment de toute force de maintien de la paix. Il faut élaborer à titre prioritaire une stratégie commune et étroitement concertée pour l'assistance internationale à apporter en matière de sécurité, laquelle devra énoncer clairement les responsabilités respectives de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies, des autres alliés et des forces somaliennes, et prévoir des échéances précises et des ressources suffisantes. Dans l'immédiat, un appui supplémentaire important est nécessaire pour permettre aux forces de sécurité somaliennes de prendre plus efficacement part aux opérations menées conjointement avec l'AMISOM et faire en sorte que les acquis en matière de sécurité ne soient pas remis en question dans les zones récemment libérées. J'engage les États Membres à examiner d'urgence les besoins de l'armée et de la Police nationale somaliennes en matière de planification, d'équipement, de logistique et de formation. J'engage aussi le Gouvernement fédéral somalien à présenter un rapport détaillé au Conseil de sécurité le 6 octobre 2013 au plus tard, comme prévu au paragraphe 9 de la résolution 2111 (2013) du Conseil. Ce rapport rendra la MANUSOM et les autres partenaires internationaux mieux à même d'aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de stocker en lieu sûr, d'enregistrer, d'entretenir et de distribuer le matériel militaire.

79. Il est essentiel d'étendre les services humanitaires à l'ensemble du pays. J'invite tous les intervenants à assurer la sécurité d'accès qui permettrait à tous les Somaliens, en particulier aux enfants, de recevoir une aide humanitaire, notamment des vaccins antipoliomyélitiques qui revêtent une importance vitale. Les données publiées au début de 2013, selon lesquelles environ 260 000 personnes ont péri à la suite de la famine dont a souffert le pays en 2011, viennent nous rappeler qu'il nous faut agir sans attendre. Nous devons redoubler d'efforts pour investir dans la population et les communautés somaliennes et briser ainsi le cycle des crises humanitaires récurrentes. J'engage vivement les partenaires de la Somalie à répondre à l'appel humanitaire lancé en faveur de ce pays, qui a pour objectif de renforcer la capacité des populations et des autorités somaliennes de prévenir de nouvelles catastrophes humanitaires.

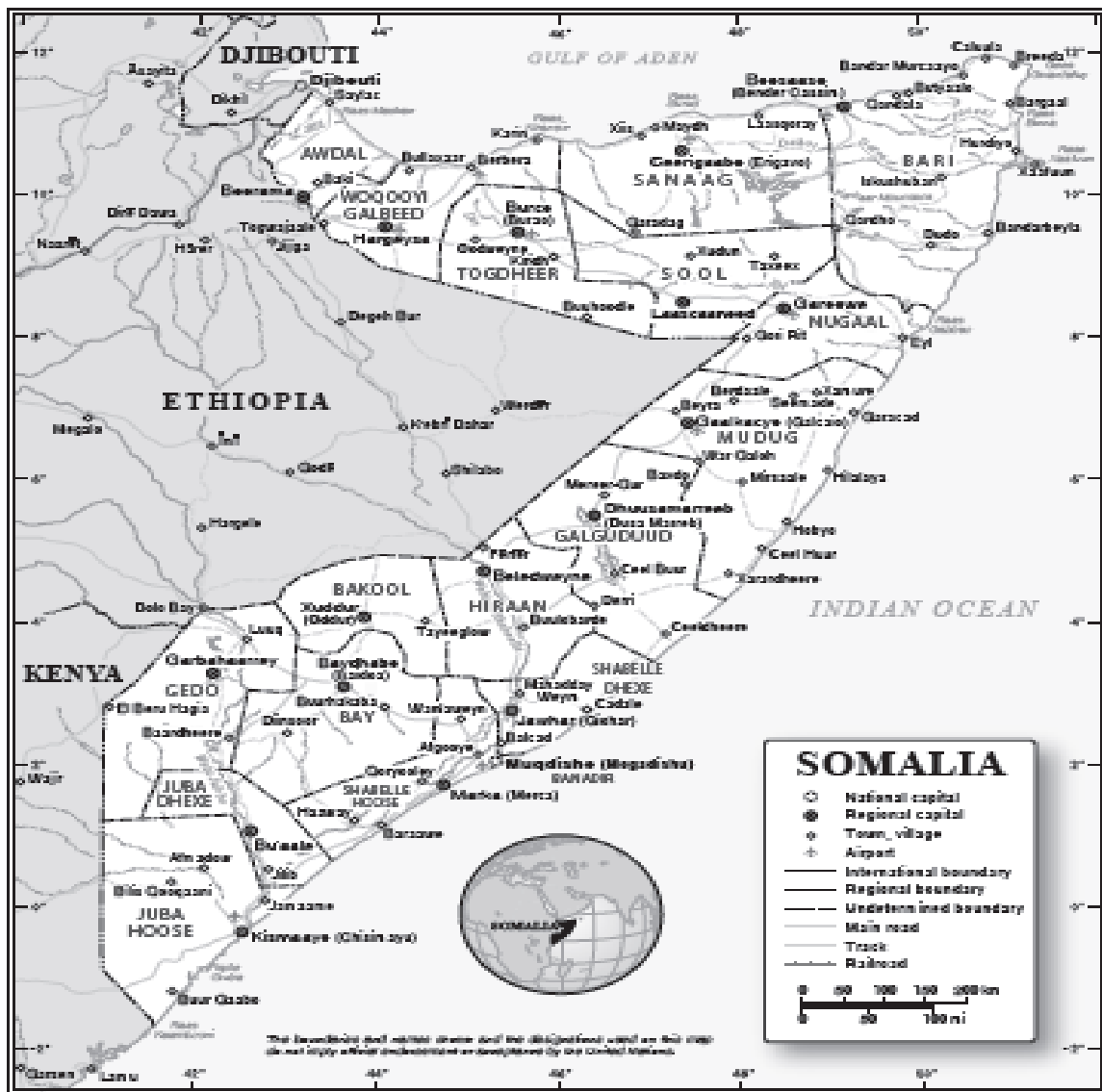
80. L'attaque lancée contre l'Organisation des Nations Unies le 19 juin est venue nous rappeler tristement les risques que court notre personnel qui œuvre pour la paix

et le développement en Somalie. Je condamne avec la dernière fermeté les actes de violence meurtriers commis pendant la période à l'examen contre des ressortissants somaliens, l'Organisation des Nations Unies, l'AMISOM et la Turquie. Ces actes ne nous décourageront pas de poursuivre la tâche que nous nous sommes fixée. Toutefois, à mesure que se poursuit la campagne contre les Chabab, il faut nous attendre à une escalade des menaces contre le Gouvernement ainsi que contre les installations et le personnel internationaux. Cette situation montre à quel point il importe de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. Je demande au Conseil de sécurité d'accorder l'attention voulue à cette question, notamment sur la base des recommandations formulées à l'issue de l'examen des opérations de l'AMISOM et de l'établissement des objectifs d'étape, entrepris conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

81. Les États Membres ont demandé à la MANUSOM de jouer un rôle de premier plan dans l'organisation des rencontres avec les partenaires internationaux, dans la coordination de l'assistance internationale en faveur du Gouvernement fédéral somalien et dans les efforts visant à offrir au Gouvernement la possibilité de n'avoir à frapper qu'à une seule porte dans ses rapports avec les Nations Unies. L'intégration de la présence des Nations Unies en Somalie progresse de façon satisfaisante dans l'attente de son intégration officielle en janvier 2014. Le mandat de la Mission est vaste et ambitieux. La MANUSOM continuera de dépendre de la bonne volonté des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Je leur suis reconnaissant du soutien qu'ils apportent sur les plans pratique et politique à mon Représentant spécial, et j'espère vivement pouvoir continuer à compter sur eux. Nous demeurons fermement résolus à travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes.

82. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial pour la Somalie, M. Nicholas Kay, et à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui font partie de la MANUSOM ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur courage, leurs sacrifices et leur dévouement à la cause de la paix en Somalie. Je tiens aussi à remercier le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à l'AMISOM, l'IGAD, l'Union européenne, de même que les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales, qui fournissent une assistance cruciale permettant de sauver des vies. Il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous devons au contraire intensifier notre action collective si nous voulons aider efficacement le peuple et le Gouvernement somaliens à faire en sorte que la guerre et le désespoir fassent place à une paix durable et à l'espoir.

# Carte



Map No. 5600Xen-10 UNITED NATIONS  
October 2011

Department of Field Support  
Geographic Section